# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

Épreuve : activités professionnelles de synthèse

## ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ

Ce dossier présente des éléments de corrigé à l'attention des correcteurs.

Plusieurs questions appellent des réponses rédigées de la part des candidats. Seules les idées clés sont proposées, de manière schématique, pour permettre une approche ouverte des réponses des candidats.

Ce document ne constitue donc pas un modèle.

### Barème global: sur 100 points

NOTA: Il est rappelé que les nombres de points annoncés dans le sujet constituent un engagement a minima, incontournable, vis-à-vis des candidats. Le barème fourni respecte cette contrainte et doit s'appliquer à tous.

DOSSIER 1 : - Protocole d'accord pré-électoral Convocation des délégués syndicaux.	17 points 20 points	37 points
DOSSIER 2 :		13 points
- Base de données relationnelles – requête.	13 points	
DOSSIER 3 : - Conception d'un imprimé (élections des délégués du personnel).	20 points	20 points
DOSSIER 4 : - Contrôle d'une l'indemnité de licenciement.	10 points	10 points
DOSSIER 5 :  - État de rapprochement  - Comptabilisation d'opérations courantes de factures	20 points	20 points
	100 points	100 points

## Évaluation sur 17 points

# LIMODIS PROTOCOLE D'ACCORD Pour les élections des délégués du personnel

Barème	Pour les élections des délégués du personnel
	Les élections seront organisées dans le cadre des dispositions légales, selon les modalités suivantes :
	Article premier – Nombre et répartition des sièges
1 pt ½ pt ½ pt ½ pt ½ pt ½ pt 1 pt	L'effectif à prendre en compte est de 31 Salariés. Cet effectif se compose, suivant les catégories professionnelles, de : 21 Employés, 7 Agents de maîtrise, 3 Cadres. Soit : un total de 21 Salariés appartenant au 1 <sup>er</sup> collège (employés). un total de 10 Salariés appartenant au 2 <sup>e</sup> collège (agents de maîtrise et cadres).
½ pt et ½ pt ½ pt et ½ pt	En conséquence, la répartition des sièges entre les deux collèges est ainsi convenue : 1 <sup>er</sup> collège : 1 titulaire(s) et 1 suppléant(s) 2 <sup>e</sup> collège : 1 titulaire(s) et 1 suppléant(s).
	Article 2 - Date et lieu de scrutin
1 pt 1 pt	Le premier tour de scrutin est fixé pour l'ensemble des collèges au 15 mai 2001 et le second tour éventuel au 31 mai 2001. Les scrutins se dérouleront de 9 heures à 12 heures, dans la salle de réunion.
	Article 3 - Listes électorales
1 pt	Les listes électorales établies par la direction, pour chaque collège, seront affichées sur les panneaux réservés à cet effet, le <u>25 avril 2001</u> .
	Article 4 - Listes des candidats
2 pts et 2 pts	Pour des raisons d'ordre matériel, tenant à l'organisation du vote par correspondance, les dates limites de dépôt de candidatures sont fixées pour le premier tour au 03 mai 2001 à 16 heures et pour le second tour au 18 mai 2001 à 16 heures.  Les listes de candidats, établies par collège en distinguant titulaires et suppléants, seront déposées contre récépissé à Madame REYNAUD.  Elles seront affichées sur les panneaux dès le lendemain de la date limite de dépôt.
	Article 5 - Propagande électorale
2 pts	Au premier tour, les organisations syndicales pourront remettre à Mme REYNAUD, leurs tracts électoraux — consistant chacun en un feuille 21 x 29.7 — jusqu'au 04 mai 2001 pour qu'ils soient joints aux bulletins et enveloppes envoyés aux salariés votant par correspondance.  De même, au second tour les candidats pourront remettre leurs tracts électoraux jusqu'au 21 mai 2001.
	···

### DOSSIER 1 – 2 2ème travail

# Convocation des délégués syndicaux / 20 points

### Fond (idées)

1 - Date:

3 avril 2001

1 - Destinataire

Mmes et MM les délégués

des syndicats CFDT – FO et CGC

Accepter une convocation

nominative

1 - Objet:

1

Organisation des élections des délégués du personnel

- Signataire

0,5 Le Directeur Général,

0,5

J. CARIAUD

- 1 Annoncer la réunion.
- 1 Indiquer le jour, l'heure et le lieu.
- 2 Préciser l'ordre du jour de la réunion.
- 1 Rappeler que la présence est indispensable.
- 1 Demander de se faire remplacer par le suppléant en cas d'empêchement.
- 1 Copie à M. MARTIN

RÉDACTION	Satisfaisant Acceptable Insuffisant	4 pts 2 pts 0 pt
ORTHOGRAPHE	o faute → 1 à 3 fautes → 4 fautes et + →	3 pts 2 pts 0 pt

Satisfaisant

Insuffisant

2 pts

0 pt

**ESTHÉTIQUE** 

DOSSIER 1 2<sup>e</sup> travail

Limoges, le 3 avril 2001

Mesdames et Messieurs les délégués des syndicats CFDT – FO et CGC ou convocation nominative

Objet : Organisation des élections des délégués du personnel

### CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir noter qu'une réunion des délégués syndicaux aura lieu le :

### Jeudi 12 avril 2001 - à 10 heures en salle de réunion

Cette réunion a pour but de fixer, par voie d'accord, les modalités des prochaines élections des délégués du personnel dans notre entreprise.

Votre présence est indispensable. En cas d'empêchement de votre part, veuillez demander à votre suppléant de vous remplacer.

Le Directeur général, J. CARAUD

COPIE à Monsieur Jean MARTIN - PDG.

	,			
CORRI	IGÉ –	DOSSI	IER	2

Sur 13 points

# PRÉPARATION DES LISTES ÉLECTORALES

Tableau d'analyse des requêtes à compléter concernant les électeurs du 2<sup>ème</sup> collège (cadres et agents de maîtrise)

Table(s)	Critère de jointure	Champs à sélectionner	Critères de sélection	i
		NOM 0,5		
		PRÉNOM 0,5		
		ADRESSE 0,5		
		CP 0,5		
2 SALARIÉS	CODESERV	VILLE [0,5]		
		DATENAIS 0,5		
	1	LIEUNAIS 0,5		
		CATÉGORIE 0,5	Cadre ou Agent de maîtrise	
		ENTRE LE 0,5	<15/02/01*	
		SERVICE 0,5		
SERVICES	CODESERV			
	1	V		
				$\dashv$

<sup>\*</sup> accepter < # 15/02/01 #

<u>IMPORTANT</u>: Les conditions d'électorat doivent être respectées. Cependant, il est inutile de faire une sélection sur l'âge des salariés car ils ont tous plus de 16 ans. La date de référence pour calculer l'ancienneté dans l'entreprise est celle de l'élection.

- Négliger la syntaxe

# CORRIGÉ DOSSIER 3

## 20 points

Rés	ultat des él	ections des délég	gués du perso	onnel.	1 pt
		Collège ouvr	iers		2 pts
	Éle	ection du			2 pts
Inscr	its :			Blancs:	10 pts (2 pts par rubrique)
Vota	nts :			Nuls :	rubrique)
Expri	més :				
		artition des suffrag	_		
listes	3 points	nombre	1 point	%	1 point
C.F.D.T.  Admettre quality le nom des syndicats n'apparaisse pas					

Admettre toute présentation cohérente

#### **DOSSIER 4**

### 10 points

Mlle BARRIÈRE a effectivement raison de contester le montant de l'indemnité de licenciement elle est bien de 3 060 F au lieu de 2 880 F sur la fiche de salaire. 2 pts

Les éléments à prendre en compte sont :

Les points sont accordés dès que ces valeurs apparaissent dans la formule du calcul 2 pts

 $-1/10^{e}$ : 1 pt

- années de service : 1997  $\rightarrow 11 \text{ mois}$  36 mois 36 mois3 pts

2 pts

#### **DOSSIER 5**

### 14 points

### Correction Dossier État de rapprochement

## ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DES COMPTES AU 15/06/01

Banque populaire du Centre N° de compte : 49055012625

512100 Banque dans nos livres					Relevé de compte à la BANQUE				
Date	Libellé	Débit	Crédit		Date	Libellé	Débit	Crédit	
15/06	Solde débiteur avt rapp.	55765,76	1		15/6	Solde créditeur avt rapp.	1	66260,60	
01/06	Virement DUMAZ	3872,80	1		11/06	Chq N°1141469 à GALLET	3174,90	1	
07/06	Virement BATAILLON	2794,78	1		11/06	Chq N°1141470 à ROMAIN	1925,30	1	
11/06	Prélèvement France Télécom		1672 <u>00</u>		14/6	Traite n° 78	2000,00	1	
12/06	Virement TAILLEZ	2500,00	1		15/06	Remise de chèques de TILLEZ	1	4100,94	
	Solde débiteur après concordance		63261,34			Solde créditeur après rapprochement	63261,34	1	
		64933,34	64933,04	1			70361,54	70361,54	
1								1	

#### Barème

- 1 point par somme inscrite dans l'état de rapprochement ;
- les points des totaux et des soldes ne seront attribués au candidat que si les montants sont identiques à ceux du corrigé afin de pénaliser toute somme supplémentaire omission.

DODNI	EDE A II	DE SAISIE		LIMO	DIS			
ВОКИ	EKEAU	DE SAISIE		Mois	06			
Code Journal	Jour	N° compte	Libellés	N° pièce	Débit		Crédit	
AC	15	613000 445660	VOLKSWAGEN Finance	394658	10 <b>9</b> 5	1 1		
AC	15	401VOL 62/100	ADECCO	240	598	57	1310	24
					117	32	715	8a
			3 points par écriture					
			Evaluer	point	^			
			les sommes / 3	pàu				
					A			